



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2005

Original: français

Lettre datée du 4 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration sur le Togo, faite le 4 mars 2005 par la présidence au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-Marc **Hoscheit**



**Annexe à la lettre datée du 4 mars 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration sur le Togo, faite le 4 mars 2005 par la présidence
au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne salue la démission, le 25 février, de M. Faure Gnassingbé qui s'inscrit dans le retour à l'ordre constitutionnel. Ce geste doit ouvrir la voie à des élections présidentielles libres et transparentes, auxquelles elle reste disposée à apporter son aide.

Dans ce cadre, l'Union européenne continue à appuyer les efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine visant à assurer une transition réussie et à faciliter la tenue d'élections libres et transparentes. Elle insiste sur le respect des droits de l'homme, des libertés civiles et sur le maintien de la sécurité pour tous.

L'Union européenne insiste également sur le respect des engagements souscrits par le Gouvernement togolais dans le cadre des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, notamment celui de la tenue d'un dialogue politique national, qui permette d'élaborer pour les élections présidentielles et législatives un cadre électoral acceptable par toutes les parties.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Croatie* et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.